

# LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN EST UNE PRIORITÉ !

## Où faudra-t-il densifier l'habitat?

Voici toutes les centralités prévues en Brabant Wallon par le schéma de développement territorial (SDT)

Le Schéma de Développement Territorial wallon, actuellement à l'enquête publique, prévoit des centralités villageoises et urbaines. Voici ce qui est prévu en Brabant wallon.

Afin de permettre à la Wallonie de mieux anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population, le Gouvernement wallon a adopté le 30 mars 2023 un nouveau projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT).

Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Le SDT comprend 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement qui ont pour finalité l'optimisation spatiale, le développement socio-économique, l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité.

Le projet de SDT propose des mesures concrètes permettant d'**optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain**.

## L'ÉTALEMENT DU BÂTI EN POINT DE MIRE

Parmi ces objectifs prioritaires, la lutte contre l'étalement urbain reste une contrainte de taille. A cet effet, un groupe d'experts a élaboré, à la demande du gouvernement, une méthodologie de mesure et une trajectoire de superficie artificialisable **jusqu'à 2050** au niveau régional.

Le Soir, LLB, l'Avenir, juin 2023